

MAIRIE DE PAU

ASSEMBLÉES

EXTRAIT

DES

**REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du lundi 17 décembre 2018 –
18 heures 00**

Date de la convocation : 11 décembre 2018

Nombre de Conseillers en exercice : 49

Étaient présents :

M. François BAYROU, M. Jean-Paul BRIN, M. Marc CABANE, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Eric SAUBATTE, Mme Odile DENIS, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON-LE LOHER, M. Jean-Louis PERES, Mme Geneviève PEDEUTOUR, M. Pascal BONIFACE, Mme Alexa LAURIOL, M. Michel CAPERAN, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, Mme Michèle ETCHEVERRY, Mme Anne CASTERA, M. Jean-Michel DE PROYART, M. Alain VAUJANY, M. Gilbert DANAN, Mme Josy POUHEYTO, Mme Françoise MARTEEL, M. Kenny BERTONAZZI, M. Régis LAURAND, Mme Patricia WOLFS, M. Pascal GIRAUD, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Claire BISOIRE, M. Hamid BARARA, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Pierre LAHORE, Mme Pauline ROY, M. Eric NORMANDIN, Mme Marie MOULINIER, M. André DUCHATEAU, M. Olivier DARTIGOLLES, M. Jérôme MARBOT, Mme Leila KHERFALLAH, Mme Marie-Paule LAVERGNE

Étai(en)t représenté(es) :

Mme Françoise LESAGE (pouvoir à M. Michel CAPERAN), Mme Nélia BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme Anne CASTERA), M. Frédéric DAVAN (pouvoir à M. Eric SAUBATTE), M. Alexandre PEREZ (pouvoir à Mme Patricia WOLFS), Mme Chengjie PENE (pouvoir à Mme Josy POUHEYTO), M. Benjamin BOURGEOIS (pouvoir à Mme Claire BISOIRE), Mme Charline CLAVEAU-ABBADIE (pouvoir à M. Jérôme MARBOT), Mme Stéphanie MAZA (pouvoir à M. André DUCHATEAU)

Étai(en)t excusé(es) :

M. Jean-François MAISON, M. Pierre CHERET

Secrétaire de séance : Mme Marie MOULINIER

N° 37 BUDGET PRIMITIF 2019 DU BUDGET ANNEXE DE L'ORCHESTRE

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

Mesdames, Messieurs,

Le budget primitif 2019 du budget annexe de l'orchestre Pau-Béarn-Pyrénées s'équilibre en dépenses et en recettes à **2 107 500 € HT.**

Il s'agit d'un budget de transition identique au BP 2018 qui va permettre le fonctionnement de l'orchestre sur le 1er semestre.

En effet, l'OPPB va devenir une compétence communautaire au 1er janvier avec une effectivité à compter de la date de l'arrêté préfectoral validant le transfert (fin février début mars).

En parallèle, la CLECT devra établir son rapport de transfert de charges et le soumettre à la validation du Conseil Municipal à la même période.

Compte tenu de ces délais, il est proposé afin de garantir la continuité du service de maintenir le budget annexe dans la même configuration qu'en 2018 sur cette période de transition. Ce dernier sera clos dès la validation du transfert par Monsieur le Préfet.

Conformément au débat d'orientations budgétaires du 19 novembre 2018 et après consultation de la commission des finances du 7 décembre 2018, il vous appartient de bien vouloir adopter le budget primitif 2019 du budget annexe de l'orchestre arrêté aux montants indiqués ci-dessus.

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

**Le Maire
François BAYROU**